



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 24/06/2025
Reçu en préfecture le 25/06/2025
Publié le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20250623-D_2025_5_4-DE-

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2025_5_4

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 23 juin à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes de MONTSELGUES, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 30

Date de convocation du : 17 Juin 2025

Présents : 22

Titulaires : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE- ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 28

**Objet : Convention de
partenariat avec la commune
de Beaulieu pour l'organisation
d'un accueil de loisirs annexe**

Pouvoirs :

Monsieur ROGIER Jean-Paul a donné pouvoir à Monsieur BORIE Jean-François
Madame ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Madame RIEU-FROMENTIN Françoise
Madame LASSALAZ Françoise a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Madame FEUILLADE Delphine a donné pouvoir à Monsieur NOEL Daniel
Madame CHALVET Catherine a donné pouvoir à Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur BALMELLE Robert, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Madame CHALVET Catherine

Secrétaire de Séance : Madame Bérengère BASTIDE

M. Christian MANIFACIER, Vice-président en charge du personnel, expose à l'assemblée :

Dans le cadre de l'ouverture du centre de loisirs annexe à Beaulieu, du personnel va être mis à disposition de la Communauté de communes pour l'entretien des locaux (entretien quotidien et ménage de fin de saison) ainsi que les locaux nécessaires à l'activité. Un forfait pour les produits d'entretien des locaux ainsi que pour la mise à disposition des locaux de l'école de la commune sur la période concernée sera également indiqué.

Afin de préciser ces modalités de mise à disposition, il est nécessaire d'établir une convention entre la commune de Beaulieu et la Communauté de communes.

M. Jean-François BORIE ne participe pas au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Vu les dispositions du CGCT, notamment son article L 5215-27,

Considérant qu'en application des dispositions des articles précités du CGCT, la Communauté de communes peut confier par convention la gestion de certains services relevant de ses attributions à la commune,

Considérant que ce mécanisme est en outre conforté, dans son mode de passation sans mise en concurrence ni publicité préalable, par la jurisprudence (QUE, 13 novembre 2008, Coditel Brabant SA, aff. C324/07 ; CAA Paris 30 juin 2009, Ville de Paris, n°07PA02380 et « Landkreise-Ville de Hambourg » : CIUE, 9 juin 2009, commission e/ RFA, C-480/06),

Considérant que cette convention n'entraîne pas un transfert de compétence mais une délégation du service en cause, Considérant qu'il convient de fixer les modalités de la convention avec la commune de Beaulieu par laquelle il entend confier le service en cause à la Communauté de communes.

DECIDE :

1) D'approuver la convention et ses conditions financières pour une période allant du 15 juillet au 25 août 2025, à signer avec la commune de Beaulieu,

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le

ID : 007-200039832-20250623-D_2025_5_4-DE

- 2) **D'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à cette opération et prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,**
- 3) **Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité**

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER

The image shows a blue ink signature of Joël Fournier written over a circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES VANS ET EVREUX' around the top and '07140 LES VANS' at the bottom, with a central emblem.

Emis le 23/06/2025, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le